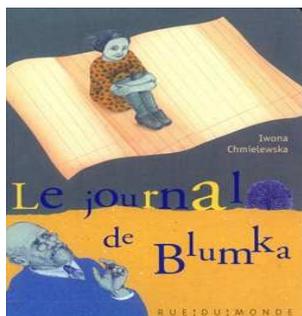


DE L'ANALYSE A LA PRATIQUE DE CLASSE



Le journal de Blumka
Iwona CHMIELEWSKAI,
Editions Rue du Monde, 2012
Sélection CM2/6ème
Prix Littéraire de la citoyenneté 2013/2014



Résumé : Au sein d'un orphelinat, une petite fille dresse dans son journal fictif, le portrait d'enfants juifs maltraités par l'existence mais considérés avec respect et empathie par le Docteur Janusz Korczak.

Thèmes citoyens : Les droits de l'enfant, le respect de l'enfant, la solidarité, l'éducation, la discrimination.

Pistes littéraires : L'utilisation du journal et de la photographie pour dresser les portraits des 12 enfants et du Dr Korczak permet de nombreux rapports texte/image et de multiples niveaux de lectures.

Vers l'analyse littéraire

Problématique(s) possible(s)

- Les droits sont-ils les mêmes pour tous ?
- L'écriture comme rempart contre l'oubli.
- Un journal ?

Le texte-image à la loupe

La 1^{ère} de couverture. Les deux personnages principaux apparaissent. Lunettes et costume permettent de faire des hypothèses sur le personnage masculin. Jeune fille épanouie ? Bras repliés sur elle-même. Assise sur une feuille de papier, symbole de l'écriture. Echo au titre : « journal ». Importance du regard : il veille sur la fillette. Quant à elle, son regard se porte sur le lecteur : connivence.

Le titre. Ecriture enfantine, qui ne suit pas une ligne. Définir le journal + rappel des autres genres autobiographiques (blog, lettre, autobiographie, autoportrait...) Pourquoi écrire son journal ? (Anne Franck...).

Comment entrer dans l'ouvrage ?

- Analyse de la 1^{ère} de couverture, du titre pour aboutir à la notion d'autobiographie. Montrer que dans chaque page, le lien avec l'écriture est souligné (banc, robes...). Interroger les élèves sur leur rapport à l'écriture, leur éventuel journal intime : ludique, exutoire...
- Comparer les œuvres. Quel rapport entre *Le Journal de B.* et *Noir Grand* ? (inégalité, différence, rejet, mal-être et mort).
- Imaginer 4 articles de la Convention internationale des droits de l'enfant adoptée en 1989. Choisir quatre droits que l'on juge fondamentaux.
- D'après l'extrait des droits de l'enfant de PEF, retrouver l'image correspondant au droit : <http://www.melimelune.com/instruction-civique-les-droits-de-l-enfant-a46401993>

Quel(s) débat(s) conduire ?

Débats littéraires

- Quels liens peut-on établir entre les personnages ?
- Quels liens entretiennent les images et le texte ?
- En quoi le choix du genre, le journal, est-il important ? S'il se présentait comme une fiction, nous heurterait-il de la même manière ?

Débats citoyens

- Les droits des enfants sont-ils partout respectés ?
- Le droit peut-il exister sans le devoir ?

Quelles activités possibles pour quelles compétences ?

- Compétences langagières (écrit/oral)

✓ Imaginer deux pages de son journal intime en alliant textes et images, collages, photographies. Comme Blumka, raconte deux anecdotes significatives sur deux amis afin de les décrire rapidement. (activité en lien avec le professeur d'Arts plastiques au collège. Création d'un Journal collectif de la classe en regroupant tous les travaux des élèves. Possibilité de le diffuser sur *e-lyco*).

✓ Jeu de rôle. Par deux, les élèves piochent une citation de Korczak (<http://korczak.fr>) et inventent une trame d'improvisation à partir de cette citation qu'ils mettront en scène. Les autres élèves devinent de quel droit il s'agit.

Le droit à une mort digne « Toute graine ne deviendra pas un épi, ni tout arbrisseau, un arbre ».

Le droit à l'amour, pour tous les enfants « Quand, sinon maintenant, recevra-t-il la fleur d'un sourire ? »

Le droit d'être pris au sérieux « L'enfant n'est pas un sot : chez eux, les imbéciles ne sont pas plus nombreux que chez nous ».

Le droit de l'enfant à être ce qu'il est « Nous renonçons au désir illusoire d'avoir des enfants parfaits. »

Le droit à être encadré « Alors, permettre à l'enfant de faire tout ce qu'il veut ? Jamais de la vie : nous risquerions de transformer un esclave qui s'ennuyait en un tyran qui s'ennuie. ».

Le droit de donner son opinion « Le plus indiscutable des droits de l'enfant est celui qui lui permet d'exprimer librement ses idées et de participer activement à l'évaluation de sa conduite et des punitions. »

Le droit de jouer « Il sait que c'est son droit, alors que tous les autres plaisirs ne sont que des concessions, des faveurs passagères. »

Le droit à l'information « L'enfant est comme un étranger dans une ville inconnue dont il ne connaît ni la langue, ni les coutumes, ni la direction des rues. [...] Il a alors besoin d'un informateur poli. »

Le droit à la propriété « [Dans ses objets] il ne faut pas voir un bric-à-brac sans valeur. Ils représentent les matériaux et les outils de son travail, ses espoirs et ses souvenirs. »

Le droit à avoir des secrets « Tu ne veux pas que les enfants te mentent ? Laisse-leur la possibilité de garder leurs secrets, ou celle de dire franchement : — Je sais mais je ne peux pas vous le dire. »

Le droit de se tromper « Les enfants ont le droit de faire des erreurs et des caprices, d'être ignorant, d'échouer et de s'engager sur de fausses pistes. »

Le droit de pouvoir évoluer « Tous les enfants veulent s'améliorer, même les pires d'entre eux. C'est même ce qui distingue les plus mauvais enfants des mauvais adultes. »

Le droit à ses droits « Nous lui faisons porter le fardeau de ses devoirs d'homme de demain sans lui accorder ses droits de l'homme d'aujourd'hui. »

- Compétences interprétatives
 - ✓ Par groupes de deux, réfléchir à une double page du livre (un texte et son illustration) et expliquer à l'oral le thème de la page, le message qui y est inclus et le lien entre le texte et l'image
- Compétences encyclopédiques et culturelles
 - ✓ Exposés sur le docteur Korczak (<http://korczak.fr>) / le camp de Treblinka *memorial-wlc.recette.lbn.fr/article.php?lang=fr&ModuleId=50*
- Compétences sociales et civiques
 - ✓ L'enfant et l'éducation : gratuité et obligation de l'école, évolution du regard sur l'enfant
 - ✓ 6e : mettre en relation chacun de ces articles de la Convention signée en 1989 à un épisode de l'album. En quoi le docteur était-il en avance sur son temps ?

Article 2 : Les Etats parties s'engagent à respecter les droits qui sont énoncés dans la présente Convention et à les garantir à tout enfant relevant de leur juridiction, sans distinction aucune, indépendamment de toute considération de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou autre de l'enfant ou de ses parents ou représentants légaux, de leur origine nationale, ethnique ou sociale, de leur situation de fortune, de leur incapacité, de leur naissance ou de toute autre situation.

Article 6 1 : Les Etats parties reconnaissent que tout enfant a un droit inhérent à la vie. Les Etats parties assurent dans toute la mesure possible la survie et le développement de l'enfant.

Article 13 : L'enfant a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen du choix de l'enfant.

Article 19 : Les Etats parties prennent toutes les mesures législatives, administratives, sociales et éducatives appropriées pour protéger l'enfant contre toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle, pendant qu'il est sous la garde de ses parents ou de l'un d'eux, de son ou ses représentants légaux ou de toute autre personne à qui il est confié.

Article 24 : Les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant de jouir du meilleur état de santé possible et de bénéficier de services médicaux et de rééducation. Ils s'efforcent de garantir qu'aucun enfant ne soit privé du droit d'avoir accès à ces services.

Article 28 : Les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation, et en particulier, en vue d'assurer l'exercice de ce droit progressivement et sur la base de l'égalité des chances : **a)** Ils rendent l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous.

Article 31 : Les Etats parties reconnaissent à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge et de participer librement à la vie culturelle et artistique.

Article 37 Les Etats parties veillent à ce que : Nul enfant ne soit soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Ni la peine capitale ni l'emprisonnement à vie sans possibilité de libération ne doivent être prononcés pour les infractions commises par des personnes âgées de moins de dix-huit ans.